

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 27 septembre 2021 à 18h00

Étaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Stéphanie DAVEAU, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Christian BERTAUX, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Éric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Était absente : Mme Véronique HOFFMANN donne pouvoir à Mme Brigitte CASUCCI.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées
- Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale
- Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey
- Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)
- Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère
- Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières
- Questions diverses

Ajout de délibération

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 juin 2021 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 09/2021 – Convention avec l'Education Nationale relative au Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

N° 10/2021 – Demande de subvention à la Région pour une aide à l'extension de la vidéoprotection à hauteur de 2 624,00 €, soit 30 % de 8 747,00 €. La demande auprès de la Préfecture de M. et M. au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance n'a pas été retenue au motif qu'en raison de contraintes budgétaires fortes, la commission technique a estimé que ce dossier ne revêt pas un caractère prioritaire. M. le Maire précise que l'esquisse d'implantation des 3 caméras pourra être revu au niveau de la Salle des Fêtes et de la Maison Pour Tous.

N° 11/21 – Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 €.

1 - Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées

La loi Nome prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1^{er} janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Concernant les anciens tarifs bleus, seules les collectivités territoriales et établissements publics suivant sont concernés :

- soit, emploient au moins 10 personnes,
- soit, ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Ainsi, dans le cadre de la politique d'achat public mutualisé du Bassin de Pompey, deux groupements de commandes ont été constitués afin de répondre à ces évolutions réglementaires et permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ces deux marchés groupés ont été prévus pour avoir **une date d'échéance commune le 31 mars 2022**.

Rappel des membres adhérents aux groupements de commandes d'électricité respectifs :

Collectivités	G.C. fourniture d'électricité sites inférieurs à 36 Kva : 16 membres	G.C. fourniture d'électricité sites supérieurs à 36 Kva : 9 membres
Bassin de Pompey	X	X
Bouxières-aux-Dames	X	
Champigneulles	X	X
Custines	X	X
Faulx	X	
Frouard	X	X
Lay-Saint-Christophe	X	
Liverdun	X	X
Malleloy	X	
Marbache	X	
Millery	X	X
Montenoy	X	X
Pompey	X	X
Saizerais	X	
CCAS de Champigneulles	X	X
CCAS de Pompey	X	

Il est donc proposé de **constituer un seul et unique groupement de commande de fourniture d'électricité**, quelle que soit la puissance des sites, **débutant au 1^{er} avril 2022**.

Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire (5 titulaires maximum). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le périmètre de ce marché, un nouveau recensement des besoins sera effectué pour mettre à jour les données.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Septembre / Octobre 2021 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De Novembre 2021 à Janvier 2022 :
 - Accord-cadre :
 - Rédaction du marché.
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- De Février à Mars 2022 :
 - Marché subséquent :
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - **Début du marché subséquent : 1^{er} avril 2022**

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative à la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

2 - Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'achat public (CAP) créée dans le cadre de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

3 - Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2020 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable sur le site du Bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

4 - Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)

Dans le cadre du raccordement électrique de la parcelle appartenant à la SCI ALAXE, la société Enedis doit installer une canalisation électrique souterraine en tréfonds de la parcelles section AB numéro 195 située au lieu-dit de la Basse Faulx, et propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure une canalisation électrique souterraine comprenant 1 câble, dans une bande de terre de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 65 mètres.

Cette canalisation fera partie intégrante du réseau électrique de distribution publique, étant ici précisé que le tracé de ladite canalisation souterraine est matérialisé sur le plan demeuré ci-annexé.

Cette convention de servitudes est consentie par la Commune de FAULX à ENEDIS qui s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 €

Le libre accès à la canalisation est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance dudit ouvrage électrique.

En conséquence, M. le Maire propose :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée AB 195 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant à ladite installation avec la société Enedis ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée AB 195.

5 - Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère

M. Pascal DURANG informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la délivrance des coupes de l'exercice 2022 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 dans les bois de la Rumont.

M. Pascal DURANG propose de :

- fixer la destination des coupes de l'exercice 2022 comme suit :

Parcelles	Mode de vente des produits vendus
8	Bois façonnés / Délivrance affouage
9	Bois façonnés / Délivrance affouage
10	Bois façonnés / Délivrance affouage

- maintenir pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Éric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables (ex garants) qui sont les intermédiaires entre les affouagistes et l'ONF.

M. le Maire précise que les ressources en bois s'épuisent et que des travaux sont à faire. Aussi, pour l'équilibre du budget une augmentation mesurée du prix du stère est à prévoir. M. le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une réflexion soit engagée pour la révision de ce tarif. Il est précisé également qu'il faut préparer l'avenir car actuellement le plus gros du travail est effectué par la Commission Forêt. Il a également été demandé à ladite Commission d'évacuer (et surtout de ne plus augmenter le stock) le bois situé sur la parcelle chemin de la Maix car cette parcelle est devenue constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention Mme Armelle BERNARD :

- décide que la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 est fixée comme ci-dessus,
- maintien pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

6 - Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

M. Pascal DURANG précise que cette motion sera adressée aux cabinets de M. Jean CASTEX, Premier ministre et M. Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture.

M. le Maire expose que la Commune règle déjà des frais de garderie (12% pris sur les ventes), une contribution de 2 €/hectare et que cette motion a été validée par Nancy Sud Lorraine Pôle Métropolitain (ex. Scot Sud 54).

M. Christian BERTAUX demande quand aura lieu la visite du vieux chêne. M. le Maire demande à Pascal DURANG d'organiser une visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que, comme convenu avec M. BEGIN, Agent ONF, les travaux sylvicoles relatifs à la maintenance mécanisée des cloisonnements d'exploitation de la parcelle 38 seront réalisés par l'ONF pour un montant estimé de 2 240,13 € HT. Ces travaux permettront d'avoir accès plus facilement aux parcelles des affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier les travaux désignés ci-dessus à l'ONF,
- autorise M. le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 2 240,13 € HT et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique GRANDIEU :

Réunions Conseil Municipal : Pour répondre au message de M. Didier PERROLLAZ, M. le Maire rappelle qu'effectivement il avait été prévu au début du mandat de faire des réunions préparatoires avant les séances du Conseil Municipal. Cependant, lorsque l'ordre du jour est très léger, comme ce jour, ce n'est pas une nécessité mais d'autres réunions de travail seront mises en place.

Elections 2022 : M. le Maire rappelle que les élections présidentielles et législatives auront lieu les dimanches 10, 24/4/22 et 12, 19/06/22 et demande aux élus présents de faire tout leur possible pour être disponibles à ces dates.

Foyer Rural : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Président de la section foot sollicite énormément la Commune pour la tonte des terrains de foot. Il informe les membres présents que suite au dernier groupement de commandes électricité, EDF a repris tous les points de livraison et les factures d'électricité du Foyer Rural sont désormais prélevé sur le compte de la Commune. La dépense s'élève à environ 800 €/an. Aussi, M. le Maire propose de continuer à payer par la Commune ces factures et de demander au Foyer Rural de s'équiper d'une tondeuse. Mme Isabelle HUGO-SIMON fait remarquer que dans le temps la Commune sera perdante. M. le Maire répond qu'une tondeuse engendre des frais d'entretien et d'essence. M. Lionel RISSE suggère que cette acquisition soit faite par la Commune afin de récupérer le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Mme Céline LUX dit que cette solution permettrait de gagner du temps aux agents techniques durant la période estivale. M. le Maire propose de prévoir une convention

avec le Foyer Rural. Par ailleurs, il demande qu'une réflexion soit faite quant à l'entretien des nombreux espaces verts.

Projet étudiants : 4 étudiants en 2^{ème} année du BTSA aménagement paysager à l'école horticole et du paysage de Roville-aux-Chênes souhaitent, dans le cadre de leur formation où ils doivent élaborer une œuvre paysagère, nous proposer un projet sur un des espaces verts communaux. Nous attendons qu'ils nous contactent pour convenir d'un rendez-vous.

Site Pasteur : M. VIGNON, de la Société les constructeurs du bois, a élaboré un planning de travail qui sera transmis à tout le Conseil Municipal. M. le Maire précise que les services du Bassin de Pompey seront présents afin de valider le projet par rapport aux règles d'urbanisme et que la décision finale lui reviendra.

Maison de retraites « Les Hêtres » : Une date de visite du nouvel établissement sera fixée.

Stéphanie DAVEAU :

- CLSH été : M. Stéphanie DAVEAU fait part au Conseil Municipal de mécontentements de familles par rapport aux activités durant le CLSH d'été. M. le Maire répond que tout le Conseil avait validé, lors du vote des budgets, que les centres aérés seraient « lights ». Mme Stéphanie DAVEAU rapporte que les parents ont bien conscience que la crise sanitaire n'a pas permis de faire certaines sorties mais qu'il y a eu un problème de lisibilité quant aux activités. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'un compte Facebook a été créé pour informer les parents, qu'il n'y a eu que de bons retours et que la Directrice a dû faire face à quelques difficultés. Elle a dû remplacer au pied levé la Directrice initialement prévue qui était en arrêt maladie pour cause de maternité, que la météo était exécrable, qu'une stagiaire BAFA s'est également retrouvée en arrêt maladie et que les sorties piscines ont été annulées par manque de pass-sanitaire et désistements des accompagnateurs.

M. le Maire informe les membres présents qu'un projet de rapprochement avec les Communes de Malleloy et Montenoy est en cours.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Finances :

- Les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les chaudières de la Salle des Fêtes et des Vestiaires foot ainsi que pour l'extension de la vidéoprotection n'ont pas été retenues. En ce qui concerne les chaudières, la Préfecture, au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL), subventionne à hauteur de 40 % et une demande auprès de la Région est en cours pour la vidéoprotection. Mme Catherine LEPRUN demande si la Commune peut se rapprocher de la Banque des Territoires pour obtenir des aides. M. le Maire répond que cette solution est possible, mais étant trop récente, les projets risquent d'aboutir d'ici quelques années.
- En ce qui concerne la compensation de l'État pour la perte de recettes fiscales et domaniales, la Commune ne percevra rien car la méthode de calcul de la Direction Départementale des Finances Publiques ne correspond pas à ce que nous espérons.
- Mme Isabelle HUGO-SIMON demande aux membres présents de faire très attention aux dépenses jusqu'à la fin de l'année car en 2021 il y a eu beaucoup de dépenses non prévues mais nécessaires (réparation, sécurité, ...).

- Afin d'appréhender l'éventuelle augmentation de population liée au site Pasteur et aux nouveaux zonages du PLUI, une rencontre a eu lieu mercredi dernier avec Mme GEORGIEVA de la Caisse d'Épargne afin de demander des simulations d'emprunts. Deux propositions ont été reçues ce jour (1 à taux fixe et 1 avec déblocage progressif). Il a été proposé également d'acheter une carte achat public pour faciliter les achats (internet, pas de comptes client, ...). Mme Brigitte CASUCCI demande pour quelle raison il a été choisi la Caisse d'Épargne. Mme Isabelle HUGO-SIMON répond que ce n'est qu'une base pour les futurs travaux d'extension de l'école et aménagement des services périscolaires et qu'une consultation aura lieu auprès d'autres banques.

M. Daniel GERARDIN :

- Travaux :

- En ce qui concerne le remplacement des chaudières de la Salle des Fêtes et des vestiaires du foot, la Commune a reçu deux devis. Un de la Société MISSEWARD Climatique pour un montant de 122 300 € et un de la Société CONRAUX à Bouxières-aux-Dames pour 54 693 €. M. Didier PERROLLAZ fait remarquer qu'il manque des devis pour compléter ce dossier (double flux, partie Enedis et neutraliser l'ensemble de la chaufferie).
- La Société BRUNELLI n'a pas fixé de date pour les réparations de la volée de toit de la Salle des Fêtes et de la toiture du local technique. Elle sera relancée.

- Brioche de l'amitié : M. Daniel GERARDIN recherche des volontaires pour la vente des brioches de l'amitié. Rendez-vous est donné le samedi 16/10/21 à 9h en Mairie.

Mme Catherine LEPRUN :

- Banque des Territoires : La semaine dernière a été présenté le lancement d'un projet rénovation énergétique des bâtiments publics proposé par la Banque des Territoires. M. le Maire précise que ce n'est pas une banque mais un fonds d'état. Une convention sera signée par le Bassin de Pompey pour financer l'éclairage public avec un prêt à 0,25 % remboursable lorsqu'une diminution de la consommation électrique sera constatée. Le Bassin de Pompey a demandé à la Banque des Territoires de travailler avec les Communes pour effectuer une expertise sur les bâtiments économes.

- Mission Locale : Mme Catherine LEPRUN a participé à l'Assemblée Générale de la Mission Locale et M. Bernard BURTE, Maire de Gézoncourt a été élu Président. Mme Brigitte CASUCCI informe qu'une rencontre aura lieu mardi prochain afin de travailler ensemble sur de nouvelles missions.

Éric MASSON :

- Projet carrière : M. Éric MASSON demande si la commune a reçu des nouvelles sur le projet de carrière. M. le Maire répond que, comme pour le projet éolien, la Commune n'a rien reçu mais il y aura un moment où la commune n'aura pas le choix financièrement que de passer par ce type de projets.

M. Pascal DURANG :

- Restauration scolaire : Les agents de restauration ont signalé quelques problèmes de comportement de la part des enfants. Une note sera adressée aux parents pour rappeler le règlement et la procédure si cela ne s'améliore pas. M. le Maire précise que l'effectif toujours en augmentation pose quelques soucis au niveau de l'acoustique des salles.

- Ecole : La Commission Adjointes/Ecoles du Bassin de Pompey doit se réunir pour essayer de mutualiser les fournitures scolaires et relancer les Conseils Municipaux d'Enfants. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'il faut demander la participation de l'école pour créer un Conseil Municipal d'Enfants.

- Cycle de l'Eau du Bassin de Pompey : Réunis samedi dernier, les participants ont longé la Mauchère de Custines à Malleloy. M. Daniel GERARDIN précise que les travaux démarreront dans 3 ans après appel d'offres pour maîtrise d'œuvre, études techniques et juridiques et prévision du Budget. M. le Maire expose que la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera mise en place pour payer l'ingénierie. M. Pascal DURANG explique que le prix de cette taxe évoluera en fonction des dépenses et pourra atteindre 40 €/habitant/an.

Mme Brigitte CASUCCI :

- CCAS :

- La Maison France Service ouvrira très bientôt à Pompey. La permanence de Faulx aura lieu à Malleloy.
- 2 conseillers numériques sont arrivés au Bassin de Pompey. Un viendra à Faulx animer des ateliers de prise en main numérique par groupes de 6 personnes. En ce qui concerne le matériel informatique (tablettes), M. le Maire a rencontré Mme la Vice-Présidente du CD54.
- La Commission Séniors en Vacances prévoit un rapprochement avec Custines, Malleloy et Montenois pour un séjour en juin 2022.
- La Commission Communication apprécie l'application Panneau Pocket (environ 500 vues par jour) et souhaite enrichir le site communal des informations relatives au CCAS.
- Le vestiaire social et l'accompagnement alimentaire rencontrent un grand succès et une distribution de vêtements sera faite.

M. Lionel RISSE :

- Urbanisme : Un rappel des règles d'urbanisme a été fait sur un bulletin « In Faulx » car tous les travaux ne sont pas toujours déclarés par les propriétaires. M. Lionel RISSE, accompagné de M. Daniel GERARDIN, feront le tour du village pour repérer les éventuelles omissions.

M. Dominique GRANDIEU :

Festivités : - Il faut s'occuper de refaire la cérémonie du 11/11 et de trouver un porte-drapeau.
- Il faut également prévoir une date pour le repas des anciens.

La séance est levée à 20h30.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 27 septembre 2021 à 18h00

Étaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Stéphanie DAVEAU, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Christian BERTAUX, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Éric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Était absente : Mme Véronique HOFFMANN donne pouvoir à Mme Brigitte CASUCCI.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées
- Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale
- Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey
- Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)
- Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère
- Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières
- Questions diverses

Ajout de délibération

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 juin 2021 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 09/2021 – Convention avec l'Education Nationale relative au Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

N° 10/2021 – Demande de subvention à la Région pour une aide à l'extension de la vidéoprotection à hauteur de 2 624,00 €, soit 30 % de 8 747,00 €. La demande auprès de la Préfecture de M. et M. au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance n'a pas été retenue au motif qu'en raison de contraintes budgétaires fortes, la commission technique a estimé que ce dossier ne revêt pas un caractère prioritaire. M. le Maire précise que l'esquisse d'implantation des 3 caméras pourra être revu au niveau de la Salle des Fêtes et de la Maison Pour Tous.

N° 11/21 – Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 €.

1 - Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées

La loi Nome prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1^{er} janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Concernant les anciens tarifs bleus, seules les collectivités territoriales et établissements publics suivant sont concernés :

- soit, emploient au moins 10 personnes,
- soit, ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Ainsi, dans le cadre de la politique d'achat public mutualisé du Bassin de Pompey, deux groupements de commandes ont été constitués afin de répondre à ces évolutions réglementaires et permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ces deux marchés groupés ont été prévus pour avoir **une date d'échéance commune le 31 mars 2022**.

Rappel des membres adhérents aux groupements de commandes d'électricité respectifs :

Collectivités	G.C. fourniture d'électricité sites inférieurs à 36 Kva : 16 membres	G.C. fourniture d'électricité sites supérieurs à 36 Kva : 9 membres
Bassin de Pompey	X	X
Bouxières-aux-Dames	X	
Champigneulles	X	X
Custines	X	X
Faulx	X	
Frouard	X	X
Lay-Saint-Christophe	X	
Liverdun	X	X
Malleloy	X	
Marbache	X	
Millery	X	X
Montenoy	X	X
Pompey	X	X
Saizerais	X	
CCAS de Champigneulles	X	X
CCAS de Pompey	X	

Il est donc proposé de **constituer un seul et unique groupement de commande de fourniture d'électricité**, quelle que soit la puissance des sites, **débutant au 1^{er} avril 2022**.

Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire (5 titulaires maximum). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le périmètre de ce marché, un nouveau recensement des besoins sera effectué pour mettre à jour les données.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Septembre / Octobre 2021 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De Novembre 2021 à Janvier 2022 :
 - Accord-cadre :
 - Rédaction du marché.
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- De Février à Mars 2022 :
 - Marché subséquent :
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - **Début du marché subséquent : 1^{er} avril 2022**

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative à la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

2 - Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'achat public (CAP) créée dans le cadre de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

3 - Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2020 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable sur le site du Bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

4 - Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)

Dans le cadre du raccordement électrique de la parcelle appartenant à la SCI ALAXE, la société Enedis doit installer une canalisation électrique souterraine en tréfonds de la parcelles section AB numéro 195 située au lieu-dit de la Basse Faulx, et propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure une canalisation électrique souterraine comprenant 1 câble, dans une bande de terre de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 65 mètres.

Cette canalisation fera partie intégrante du réseau électrique de distribution publique, étant ici précisé que le tracé de ladite canalisation souterraine est matérialisé sur le plan demeuré ci-annexé.

Cette convention de servitudes est consentie par la Commune de FAULX à ENEDIS qui s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 €

Le libre accès à la canalisation est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance dudit ouvrage électrique.

En conséquence, M. le Maire propose :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée AB 195 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant à ladite installation avec la société Enedis ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée AB 195.

5 - Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère

M. Pascal DURANG informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la délivrance des coupes de l'exercice 2022 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 dans les bois de la Rumont.

M. Pascal DURANG propose de :

- fixer la destination des coupes de l'exercice 2022 comme suit :

Parcelles	Mode de vente des produits vendus
8	Bois façonnés / Délivrance affouage
9	Bois façonnés / Délivrance affouage
10	Bois façonnés / Délivrance affouage

- maintenir pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Éric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables (ex garants) qui sont les intermédiaires entre les affouagistes et l'ONF.

M. le Maire précise que les ressources en bois s'épuisent et que des travaux sont à faire. Aussi, pour l'équilibre du budget une augmentation mesurée du prix du stère est à prévoir. M. le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une réflexion soit engagée pour la révision de ce tarif. Il est précisé également qu'il faut préparer l'avenir car actuellement le plus gros du travail est effectué par la Commission Forêt. Il a également été demandé à ladite Commission d'évacuer (et surtout de ne plus augmenter le stock) le bois situé sur la parcelle chemin de la Maix car cette parcelle est devenue constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention Mme Armelle BERNARD :

- décide que la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 est fixée comme ci-dessus,
- maintien pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

6 - Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

M. Pascal DURANG précise que cette motion sera adressée aux cabinets de M. Jean CASTEX, Premier ministre et M. Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture.

M. le Maire expose que la Commune règle déjà des frais de garderie (12% pris sur les ventes), une contribution de 2 €/hectare et que cette motion a été validée par Nancy Sud Lorraine Pôle Métropolitain (ex. Scot Sud 54).

M. Christian BERTAUX demande quand aura lieu la visite du vieux chêne. M. le Maire demande à Pascal DURANG d'organiser une visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que, comme convenu avec M. BEGIN, Agent ONF, les travaux sylvicoles relatifs à la maintenance mécanisée des cloisonnements d'exploitation de la parcelle 38 seront réalisés par l'ONF pour un montant estimé de 2 240,13 € HT. Ces travaux permettront d'avoir accès plus facilement aux parcelles des affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier les travaux désignés ci-dessus à l'ONF,
- autorise M. le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 2 240,13 € HT et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique GRANDIEU :

Réunions Conseil Municipal : Pour répondre au message de M. Didier PERROLLAZ, M. le Maire rappelle qu'effectivement il avait été prévu au début du mandat de faire des réunions préparatoires avant les séances du Conseil Municipal. Cependant, lorsque l'ordre du jour est très léger, comme ce jour, ce n'est pas une nécessité mais d'autres réunions de travail seront mises en place.

Elections 2022 : M. le Maire rappelle que les élections présidentielles et législatives auront lieu les dimanches 10, 24/4/22 et 12, 19/06/22 et demande aux élus présents de faire tout leur possible pour être disponibles à ces dates.

Foyer Rural : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Président de la section foot sollicite énormément la Commune pour la tonte des terrains de foot. Il informe les membres présents que suite au dernier groupement de commandes électricité, EDF a repris tous les points de livraison et les factures d'électricité du Foyer Rural sont désormais prélevé sur le compte de la Commune. La dépense s'élève à environ 800 €/an. Aussi, M. le Maire propose de continuer à payer par la Commune ces factures et de demander au Foyer Rural de s'équiper d'une tondeuse. Mme Isabelle HUGO-SIMON fait remarquer que dans le temps la Commune sera perdante. M. le Maire répond qu'une tondeuse engendre des frais d'entretien et d'essence. M. Lionel RISSE suggère que cette acquisition soit faite par la Commune afin de récupérer le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Mme Céline LUX dit que cette solution permettrait de gagner du temps aux agents techniques durant la période estivale. M. le Maire propose de prévoir une convention

avec le Foyer Rural. Par ailleurs, il demande qu'une réflexion soit faite quant à l'entretien des nombreux espaces verts.

Projet étudiants : 4 étudiants en 2^{ème} année du BTSA aménagement paysager à l'école horticole et du paysage de Roville-aux-Chênes souhaitent, dans le cadre de leur formation où ils doivent élaborer une œuvre paysagère, nous proposer un projet sur un des espaces verts communaux. Nous attendons qu'ils nous contactent pour convenir d'un rendez-vous.

Site Pasteur : M. VIGNON, de la Société les constructeurs du bois, a élaboré un planning de travail qui sera transmis à tout le Conseil Municipal. M. le Maire précise que les services du Bassin de Pompey seront présents afin de valider le projet par rapport aux règles d'urbanisme et que la décision finale lui reviendra.

Maison de retraites « Les Hêtres » : Une date de visite du nouvel établissement sera fixée.

Stéphanie DAVEAU :

- CLSH été : M. Stéphanie DAVEAU fait part au Conseil Municipal de mécontentements de familles par rapport aux activités durant le CLSH d'été. M. le Maire répond que tout le Conseil avait validé, lors du vote des budgets, que les centres aérés seraient « lights ». Mme Stéphanie DAVEAU rapporte que les parents ont bien conscience que la crise sanitaire n'a pas permis de faire certaines sorties mais qu'il y a eu un problème de lisibilité quant aux activités. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'un compte Facebook a été créé pour informer les parents, qu'il n'y a eu que de bons retours et que la Directrice a dû faire face à quelques difficultés. Elle a dû remplacer au pied levé la Directrice initialement prévue qui était en arrêt maladie pour cause de maternité, que la météo était exécrable, qu'une stagiaire BAFA s'est également retrouvée en arrêt maladie et que les sorties piscines ont été annulées par manque de pass-sanitaire et désistements des accompagnateurs.

M. le Maire informe les membres présents qu'un projet de rapprochement avec les Communes de Malleloy et Montenoy est en cours.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Finances :

- Les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les chaudières de la Salle des Fêtes et des Vestiaires foot ainsi que pour l'extension de la vidéoprotection n'ont pas été retenues. En ce qui concerne les chaudières, la Préfecture, au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL), subventionne à hauteur de 40 % et une demande auprès de la Région est en cours pour la vidéoprotection. Mme Catherine LEPRUN demande si la Commune peut se rapprocher de la Banque des Territoires pour obtenir des aides. M. le Maire répond que cette solution est possible, mais étant trop récente, les projets risquent d'aboutir d'ici quelques années.
- En ce qui concerne la compensation de l'État pour la perte de recettes fiscales et domaniales, la Commune ne percevra rien car la méthode de calcul de la Direction Départementale des Finances Publiques ne correspond pas à ce que nous espérons.
- Mme Isabelle HUGO-SIMON demande aux membres présents de faire très attention aux dépenses jusqu'à la fin de l'année car en 2021 il y a eu beaucoup de dépenses non prévues mais nécessaires (réparation, sécurité, ...).

- Afin d'appréhender l'éventuelle augmentation de population liée au site Pasteur et aux nouveaux zonages du PLUI, une rencontre a eu lieu mercredi dernier avec Mme GEORGIEVA de la Caisse d'Épargne afin de demander des simulations d'emprunts. Deux propositions ont été reçues ce jour (1 à taux fixe et 1 avec déblocage progressif). Il a été proposé également d'acheter une carte achat public pour faciliter les achats (internet, pas de comptes client, ...). Mme Brigitte CASUCCI demande pour quelle raison il a été choisi la Caisse d'Épargne. Mme Isabelle HUGO-SIMON répond que ce n'est qu'une base pour les futurs travaux d'extension de l'école et aménagement des services périscolaires et qu'une consultation aura lieu auprès d'autres banques.

M. Daniel GERARDIN :

- Travaux :

- En ce qui concerne le remplacement des chaudières de la Salle des Fêtes et des vestiaires du foot, la Commune a reçu deux devis. Un de la Société MISSEWARD Climatique pour un montant de 122 300 € et un de la Société CONRAUX à Bouxières-aux-Dames pour 54 693 €. M. Didier PERROLLAZ fait remarquer qu'il manque des devis pour compléter ce dossier (double flux, partie Enedis et neutraliser l'ensemble de la chaufferie).
- La Société BRUNELLI n'a pas fixé de date pour les réparations de la volée de toit de la Salle des Fêtes et de la toiture du local technique. Elle sera relancée.

- Brioche de l'amitié : M. Daniel GERARDIN recherche des volontaires pour la vente des brioches de l'amitié. Rendez-vous est donné le samedi 16/10/21 à 9h en Mairie.

Mme Catherine LEPRUN :

- Banque des Territoires : La semaine dernière a été présenté le lancement d'un projet rénovation énergétique des bâtiments publics proposé par la Banque des Territoires. M. le Maire précise que ce n'est pas une banque mais un fonds d'état. Une convention sera signée par le Bassin de Pompey pour financer l'éclairage public avec un prêt à 0,25 % remboursable lorsqu'une diminution de la consommation électrique sera constatée. Le Bassin de Pompey a demandé à la Banque des Territoires de travailler avec les Communes pour effectuer une expertise sur les bâtiments économes.

- Mission Locale : Mme Catherine LEPRUN a participé à l'Assemblée Générale de la Mission Locale et M. Bernard BURTE, Maire de Gézoncourt a été élu Président. Mme Brigitte CASUCCI informe qu'une rencontre aura lieu mardi prochain afin de travailler ensemble sur de nouvelles missions.

Éric MASSON :

- Projet carrière : M. Éric MASSON demande si la commune a reçu des nouvelles sur le projet de carrière. M. le Maire répond que, comme pour le projet éolien, la Commune n'a rien reçu mais il y aura un moment où la commune n'aura pas le choix financièrement que de passer par ce type de projets.

M. Pascal DURANG :

- Restauration scolaire : Les agents de restauration ont signalé quelques problèmes de comportement de la part des enfants. Une note sera adressée aux parents pour rappeler le règlement et la procédure si cela ne s'améliore pas. M. le Maire précise que l'effectif toujours en augmentation pose quelques soucis au niveau de l'acoustique des salles.

- Ecole : La Commission Adjointes/Ecoles du Bassin de Pompey doit se réunir pour essayer de mutualiser les fournitures scolaires et relancer les Conseils Municipaux d'Enfants. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'il faut demander la participation de l'école pour créer un Conseil Municipal d'Enfants.

- Cycle de l'Eau du Bassin de Pompey : Réunis samedi dernier, les participants ont longé la Mauchère de Custines à Malleloy. M. Daniel GERARDIN précise que les travaux démarreront dans 3 ans après appel d'offres pour maîtrise d'œuvre, études techniques et juridiques et prévision du Budget. M. le Maire expose que la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera mise en place pour payer l'ingénierie. M. Pascal DURANG explique que le prix de cette taxe évoluera en fonction des dépenses et pourra atteindre 40 €/habitant/an.

Mme Brigitte CASUCCI :

- CCAS :

- La Maison France Service ouvrira très bientôt à Pompey. La permanence de Faulx aura lieu à Malleloy.
- 2 conseillers numériques sont arrivés au Bassin de Pompey. Un viendra à Faulx animer des ateliers de prise en main numérique par groupes de 6 personnes. En ce qui concerne le matériel informatique (tablettes), M. le Maire a rencontré Mme la Vice-Présidente du CD54.
- La Commission Séniors en Vacances prévoit un rapprochement avec Custines, Malleloy et Montenois pour un séjour en juin 2022.
- La Commission Communication apprécie l'application Panneau Pocket (environ 500 vues par jour) et souhaite enrichir le site communal des informations relatives au CCAS.
- Le vestiaire social et l'accompagnement alimentaire rencontrent un grand succès et une distribution de vêtements sera faite.

M. Lionel RISSE :

- Urbanisme : Un rappel des règles d'urbanisme a été fait sur un bulletin « In Faulx » car tous les travaux ne sont pas toujours déclarés par les propriétaires. M. Lionel RISSE, accompagné de M. Daniel GERARDIN, feront le tour du village pour repérer les éventuelles omissions.

M. Dominique GRANDIEU :

Festivités :
- Il faut s'occuper de refaire la cérémonie du 11/11 et de trouver un porte-drapeau.
- Il faut également prévoir une date pour le repas des anciens.

La séance est levée à 20h30.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 27 septembre 2021 à 18h00

Étaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Stéphanie DAVEAU, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Christian BERTAUX, Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Éric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Était absente : Mme Véronique HOFFMANN donne pouvoir à Mme Brigitte CASUCCI.

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées
- Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale
- Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey
- Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)
- Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère
- Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières
- Questions diverses

Ajout de délibération

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante si elle accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 juin 2021 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 09/2021 – Convention avec l'Education Nationale relative au Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

N° 10/2021 – Demande de subvention à la Région pour une aide à l'extension de la vidéoprotection à hauteur de 2 624,00 €, soit 30 % de 8 747,00 €. La demande auprès de la Préfecture de M. et M. au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance n'a pas été retenue au motif qu'en raison de contraintes budgétaires fortes, la commission technique a estimé que ce dossier ne revêt pas un caractère prioritaire. M. le Maire précise que l'esquisse d'implantation des 3 caméras pourra être revu au niveau de la Salle des Fêtes et de la Maison Pour Tous.

N° 11/21 – Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 120 €.

1 - Groupement de commandes avec le Bassin de Pompey concernant la fourniture et l'acheminement de l'électricité et prestations associées

La loi Nome prévoyait la fin de tarifs réglementés pour les sites d'une puissance supérieure à 36 Kva (anciens tarifs verts et jaunes) au 31 décembre 2015. Puis, la loi « Energie climat » annonçait la fin des tarifs réglementés pour les sites d'une puissance inférieure à 36 Kva (anciens tarifs bleus) au 1^{er} janvier 2021 : l'éclairage public faisant partie de ce périmètre technique. Concernant les anciens tarifs bleus, seules les collectivités territoriales et établissements publics suivant sont concernés :

- soit, emploient au moins 10 personnes,
- soit, ont des recettes supérieures à 2 millions d'euros (incluant DGF, taxes et impôts locaux).

Ainsi, dans le cadre de la politique d'achat public mutualisé du Bassin de Pompey, deux groupements de commandes ont été constitués afin de répondre à ces évolutions réglementaires et permettant de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur. Ces deux marchés groupés ont été prévus pour avoir **une date d'échéance commune le 31 mars 2022**.

Rappel des membres adhérents aux groupements de commandes d'électricité respectifs :

Collectivités	G.C. fourniture d'électricité sites inférieurs à 36 Kva : 16 membres	G.C. fourniture d'électricité sites supérieurs à 36 Kva : 9 membres
Bassin de Pompey	X	X
Bouxières-aux-Dames	X	
Champigneulles	X	X
Custines	X	X
Faulx	X	
Frouard	X	X
Lay-Saint-Christophe	X	
Liverdun	X	X
Malleloy	X	
Marbache	X	
Millery	X	X
Montenoy	X	X
Pompey	X	X
Saizerais	X	
CCAS de Champigneulles	X	X
CCAS de Pompey	X	

Il est donc proposé de **constituer un seul et unique groupement de commande de fourniture d'électricité**, quelle que soit la puissance des sites, **débutant au 1^{er} avril 2022**.

Ce groupement de commandes intéresserait les seize (16) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Montenoy, Pompey, Saizerais, les CCAS de Champigneulles et Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre multi-attributaire (5 titulaires maximum). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Afin de définir précisément le périmètre de ce marché, un nouveau recensement des besoins sera effectué pour mettre à jour les données.

L'adhésion de l'ensemble des parties conditionne la publication du marché, il conviendra donc que les conseils des communes concernées aient délibéré préalablement au lancement du marché.

Calendrier prévisionnel :

- Septembre / Octobre 2021 : délibération et approbation de la convention constitutive du groupement de commandes par l'Assemblée délibérante de chaque membre adhérent.
- De Novembre 2021 à Janvier 2022 :
 - Accord-cadre :
 - Rédaction du marché.
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Notification aux candidats évincés
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire
 - Début de l'accord-cadre
- De Février à Mars 2022 :
 - Marché subséquent :
 - Publication
 - Réception des offres
 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)
 - Bureau délibératif
 - Notification au titulaire et aux candidats évincés
 - **Début du marché subséquent : 1^{er} avril 2022**

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant de la commune élu parmi les membres ayant une voix consultative à la Commission d'Appels d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

2 - Groupement de commandes avec la Commune de Pompey concernant les prestations de fourrière animale

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, les communes du Bassin de Pompey vont procéder au renouvellement de leur marché de prestation de fourrière animale dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ce marché assurera aux communes adhérentes la capture, le ramassage et le transport des animaux errants, dangereux, blessés ou morts, puis la prise en charge de la garde, des recherches et du devenir de chaque animal.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque commune de délibérer sur son adhésion.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey n'étant pas compétente en la matière, elle ne peut pas assurer la fonction de coordonnateur du groupement mais sa plateforme mutualisée d'achat public assure l'assistance et le conseil à la préparation et à la procédure de passation du marché.

Ainsi, pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article L. 2113-6, -7 et -8 du Code de la commande publique.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'achat public (CAP) créée dans le cadre de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention ci-annexé,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- désigne M. Dominique GRANDIEU, membre titulaire, et M. Daniel GERARDIN, suppléant, représentants de la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

3 - Rapport d'Activités 2020 du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2020 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable sur le site du Bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

4 - Convention de servitudes avec ENEDIS parcelle AB 195 (raccordement électrique parcelle SCI ALAXE)

Dans le cadre du raccordement électrique de la parcelle appartenant à la SCI ALAXE, la société Enedis doit installer une canalisation électrique souterraine en tréfonds de la parcelles section AB numéro 195 située au lieu-dit de la Basse Faulx, et propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure une canalisation électrique souterraine comprenant 1 câble, dans une bande de terre de 3 mètres de large, sur une longueur totale d'environ 65 mètres.

Cette canalisation fera partie intégrante du réseau électrique de distribution publique, étant ici précisé que le tracé de ladite canalisation souterraine est matérialisé sur le plan demeuré ci-annexé.

Cette convention de servitudes est consentie par la Commune de FAULX à ENEDIS qui s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 20,00 €

Le libre accès à la canalisation est également accordé à la société Enedis pour l'installation et la maintenance dudit ouvrage électrique.

En conséquence, M. le Maire propose :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une canalisation en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société, sur la parcelle cadastrée AB 195 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant à ladite installation avec la société Enedis ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée AB 195.

5 - Forêt – Coupes affouages – désignation 3 bénéficiaires solvables – Prix stère

M. Pascal DURANG informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la délivrance des coupes de l'exercice 2022 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 dans les bois de la Rumont.

M. Pascal DURANG propose de :

- fixer la destination des coupes de l'exercice 2022 comme suit :

Parcelles	Mode de vente des produits vendus
8	Bois façonnés / Délivrance affouage
9	Bois façonnés / Délivrance affouage
10	Bois façonnés / Délivrance affouage

- maintenir pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Éric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables (ex garants) qui sont les intermédiaires entre les affouagistes et l'ONF.

M. le Maire précise que les ressources en bois s'épuisent et que des travaux sont à faire. Aussi, pour l'équilibre du budget une augmentation mesurée du prix du stère est à prévoir. M. le Maire et plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent qu'une réflexion soit engagée pour la révision de ce tarif. Il est précisé également qu'il faut préparer l'avenir car actuellement le plus gros du travail est effectué par la Commission Forêt. Il a également été demandé à ladite Commission d'évacuer (et surtout de ne plus augmenter le stock) le bois situé sur la parcelle chemin de la Maix car cette parcelle est devenue constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 13 voix pour et 1 abstention Mme Armelle BERNARD :

- décide que la destination des coupes des parcelles 8, 9 et 10 est fixée comme ci-dessus,
- maintien pour la 11^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

6 - Forêt – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

M. Pascal DURANG précise que cette motion sera adressée aux cabinets de M. Jean CASTEX, Premier ministre et M. Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture.

M. le Maire expose que la Commune règle déjà des frais de garderie (12% pris sur les ventes), une contribution de 2 €/hectare et que cette motion a été validée par Nancy Sud Lorraine Pôle Métropolitain (ex. Scot Sud 54).

M. Christian BERTAUX demande quand aura lieu la visite du vieux chêne. M. le Maire demande à Pascal DURANG d'organiser une visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

7 – Forêt – Programme d'actions ONF pour l'année 2022

M. Pascal DURANG informe le Conseil Municipal que, comme convenu avec M. BEGIN, Agent ONF, les travaux sylvicoles relatifs à la maintenance mécanisée des cloisonnements d'exploitation de la parcelle 38 seront réalisés par l'ONF pour un montant estimé de 2 240,13 € HT. Ces travaux permettront d'avoir accès plus facilement aux parcelles des affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier les travaux désignés ci-dessus à l'ONF,
- autorise M. le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 2 240,13 € HT et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dominique GRANDIEU :

Réunions Conseil Municipal : Pour répondre au message de M. Didier PERROLLAZ, M. le Maire rappelle qu'effectivement il avait été prévu au début du mandat de faire des réunions préparatoires avant les séances du Conseil Municipal. Cependant, lorsque l'ordre du jour est très léger, comme ce jour, ce n'est pas une nécessité mais d'autres réunions de travail seront mises en place.

Elections 2022 : M. le Maire rappelle que les élections présidentielles et législatives auront lieu les dimanches 10, 24/4/22 et 12, 19/06/22 et demande aux élus présents de faire tout leur possible pour être disponibles à ces dates.

Foyer Rural : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Président de la section foot sollicite énormément la Commune pour la tonte des terrains de foot. Il informe les membres présents que suite au dernier groupement de commandes électricité, EDF a repris tous les points de livraison et les factures d'électricité du Foyer Rural sont désormais prélevé sur le compte de la Commune. La dépense s'élève à environ 800 €/an. Aussi, M. le Maire propose de continuer à payer par la Commune ces factures et de demander au Foyer Rural de s'équiper d'une tondeuse. Mme Isabelle HUGO-SIMON fait remarquer que dans le temps la Commune sera perdante. M. le Maire répond qu'une tondeuse engendre des frais d'entretien et d'essence. M. Lionel RISSE suggère que cette acquisition soit faite par la Commune afin de récupérer le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Mme Céline LUX dit que cette solution permettrait de gagner du temps aux agents techniques durant la période estivale. M. le Maire propose de prévoir une convention

avec le Foyer Rural. Par ailleurs, il demande qu'une réflexion soit faite quant à l'entretien des nombreux espaces verts.

Projet étudiants : 4 étudiants en 2^{ème} année du BTSA aménagement paysager à l'école horticole et du paysage de Roville-aux-Chênes souhaitent, dans le cadre de leur formation où ils doivent élaborer une œuvre paysagère, nous proposer un projet sur un des espaces verts communaux. Nous attendons qu'ils nous contactent pour convenir d'un rendez-vous.

Site Pasteur : M. VIGNON, de la Société les constructeurs du bois, a élaboré un planning de travail qui sera transmis à tout le Conseil Municipal. M. le Maire précise que les services du Bassin de Pompey seront présents afin de valider le projet par rapport aux règles d'urbanisme et que la décision finale lui reviendra.

Maison de retraites « Les Hêtres » : Une date de visite du nouvel établissement sera fixée.

Stéphanie DAVEAU :

- CLSH été : M. Stéphanie DAVEAU fait part au Conseil Municipal de mécontentements de familles par rapport aux activités durant le CLSH d'été. M. le Maire répond que tout le Conseil avait validé, lors du vote des budgets, que les centres aérés seraient « lights ». Mme Stéphanie DAVEAU rapporte que les parents ont bien conscience que la crise sanitaire n'a pas permis de faire certaines sorties mais qu'il y a eu un problème de lisibilité quant aux activités. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'un compte Facebook a été créé pour informer les parents, qu'il n'y a eu que de bons retours et que la Directrice a dû faire face à quelques difficultés. Elle a dû remplacer au pied levé la Directrice initialement prévue qui était en arrêt maladie pour cause de maternité, que la météo était exécrable, qu'une stagiaire BAFA s'est également retrouvée en arrêt maladie et que les sorties piscines ont été annulées par manque de pass-sanitaire et désistements des accompagnateurs.

M. le Maire informe les membres présents qu'un projet de rapprochement avec les Communes de Malleloy et Montenoy est en cours.

Mme Isabelle HUGO-SIMON :

- Finances :

- Les demandes de subventions auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les chaudières de la Salle des Fêtes et des Vestiaires foot ainsi que pour l'extension de la vidéoprotection n'ont pas été retenues. En ce qui concerne les chaudières, la Préfecture, au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL), subventionne à hauteur de 40 % et une demande auprès de la Région est en cours pour la vidéoprotection. Mme Catherine LEPRUN demande si la Commune peut se rapprocher de la Banque des Territoires pour obtenir des aides. M. le Maire répond que cette solution est possible, mais étant trop récente, les projets risquent d'aboutir d'ici quelques années.
- En ce qui concerne la compensation de l'État pour la perte de recettes fiscales et domaniales, la Commune ne percevra rien car la méthode de calcul de la Direction Départementale des Finances Publiques ne correspond pas à ce que nous espérons.
- Mme Isabelle HUGO-SIMON demande aux membres présents de faire très attention aux dépenses jusqu'à la fin de l'année car en 2021 il y a eu beaucoup de dépenses non prévues mais nécessaires (réparation, sécurité, ...).

- Afin d'appréhender l'éventuelle augmentation de population liée au site Pasteur et aux nouveaux zonages du PLUI, une rencontre a eu lieu mercredi dernier avec Mme GEORGIEVA de la Caisse d'Épargne afin de demander des simulations d'emprunts. Deux propositions ont été reçues ce jour (1 à taux fixe et 1 avec déblocage progressif). Il a été proposé également d'acheter une carte achat public pour faciliter les achats (internet, pas de comptes client, ...). Mme Brigitte CASUCCI demande pour quelle raison il a été choisi la Caisse d'Épargne. Mme Isabelle HUGO-SIMON répond que ce n'est qu'une base pour les futurs travaux d'extension de l'école et aménagement des services périscolaires et qu'une consultation aura lieu auprès d'autres banques.

M. Daniel GERARDIN :

- Travaux :

- En ce qui concerne le remplacement des chaudières de la Salle des Fêtes et des vestiaires du foot, la Commune a reçu deux devis. Un de la Société MISSEWARD Climatique pour un montant de 122 300 € et un de la Société CONRAUX à Bouxières-aux-Dames pour 54 693 €. M. Didier PERROLLAZ fait remarquer qu'il manque des devis pour compléter ce dossier (double flux, partie Enedis et neutraliser l'ensemble de la chaufferie).
- La Société BRUNELLI n'a pas fixé de date pour les réparations de la volée de toit de la Salle des Fêtes et de la toiture du local technique. Elle sera relancée.

- Brioche de l'amitié : M. Daniel GERARDIN recherche des volontaires pour la vente des brioches de l'amitié. Rendez-vous est donné le samedi 16/10/21 à 9h en Mairie.

Mme Catherine LEPRUN :

- Banque des Territoires : La semaine dernière a été présenté le lancement d'un projet rénovation énergétique des bâtiments publics proposé par la Banque des Territoires. M. le Maire précise que ce n'est pas une banque mais un fonds d'état. Une convention sera signée par le Bassin de Pompey pour financer l'éclairage public avec un prêt à 0,25 % remboursable lorsqu'une diminution de la consommation électrique sera constatée. Le Bassin de Pompey a demandé à la Banque des Territoires de travailler avec les Communes pour effectuer une expertise sur les bâtiments économes.

- Mission Locale : Mme Catherine LEPRUN a participé à l'Assemblée Générale de la Mission Locale et M. Bernard BURTE, Maire de Gézoncourt a été élu Président. Mme Brigitte CASUCCI informe qu'une rencontre aura lieu mardi prochain afin de travailler ensemble sur de nouvelles missions.

Éric MASSON :

- Projet carrière : M. Éric MASSON demande si la commune a reçu des nouvelles sur le projet de carrière. M. le Maire répond que, comme pour le projet éolien, la Commune n'a rien reçu mais il y aura un moment où la commune n'aura pas le choix financièrement que de passer par ce type de projets.

M. Pascal DURANG :

- Restauration scolaire : Les agents de restauration ont signalé quelques problèmes de comportement de la part des enfants. Une note sera adressée aux parents pour rappeler le règlement et la procédure si cela ne s'améliore pas. M. le Maire précise que l'effectif toujours en augmentation pose quelques soucis au niveau de l'acoustique des salles.

- Ecole : La Commission Adjointes/Ecoles du Bassin de Pompey doit se réunir pour essayer de mutualiser les fournitures scolaires et relancer les Conseils Municipaux d'Enfants. Mme Isabelle HUGO-SIMON précise qu'il faut demander la participation de l'école pour créer un Conseil Municipal d'Enfants.

- Cycle de l'Eau du Bassin de Pompey : Réunis samedi dernier, les participants ont longé la Mauchère de Custines à Malleloy. M. Daniel GERARDIN précise que les travaux démarreront dans 3 ans après appel d'offres pour maîtrise d'œuvre, études techniques et juridiques et prévision du Budget. M. le Maire expose que la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera mise en place pour payer l'ingénierie. M. Pascal DURANG explique que le prix de cette taxe évoluera en fonction des dépenses et pourra atteindre 40 €/habitant/an.

Mme Brigitte CASUCCI :

- CCAS :

- La Maison France Service ouvrira très bientôt à Pompey. La permanence de Faulx aura lieu à Malleloy.
- 2 conseillers numériques sont arrivés au Bassin de Pompey. Un viendra à Faulx animer des ateliers de prise en main numérique par groupes de 6 personnes. En ce qui concerne le matériel informatique (tablettes), M. le Maire a rencontré Mme la Vice-Présidente du CD54.
- La Commission Séniors en Vacances prévoit un rapprochement avec Custines, Malleloy et Montenois pour un séjour en juin 2022.
- La Commission Communication apprécie l'application Panneau Pocket (environ 500 vues par jour) et souhaite enrichir le site communal des informations relatives au CCAS.
- Le vestiaire social et l'accompagnement alimentaire rencontrent un grand succès et une distribution de vêtements sera faite.

M. Lionel RISSE :

- Urbanisme : Un rappel des règles d'urbanisme a été fait sur un bulletin « In Faulx » car tous les travaux ne sont pas toujours déclarés par les propriétaires. M. Lionel RISSE, accompagné de M. Daniel GERARDIN, feront le tour du village pour repérer les éventuelles omissions.

M. Dominique GRANDIEU :

Festivités : - Il faut s'occuper de refaire la cérémonie du 11/11 et de trouver un porte-drapeau.
- Il faut également prévoir une date pour le repas des anciens.

La séance est levée à 20h30.